

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/06/2025
Et
Publication ou notification du :
12/06/2025

L'an 2025, le 2 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, LANDAIS Romain à M. ROBIN Xavier
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

45/2025 – TARIFS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Mazet, adjoint délégué aux affaires scolaires, propose le renouvellement des tarifs des frais de gestion du transport scolaire tel que prévu au règlement précédemment adopté, soit :

- 50 € pour le 1^{er} enfant ;
- 25 € pour le 2^{ème} enfant et plafonnement à 75 €
- Majorations applicables de 10 € pour retard d'inscription ou de perte de carte.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°32/2022 du 5 juillet 2022 relative à la convention de délégation de compétences des transports scolaires aux communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vouvray et Vernou-sur-Brenne,

Vu la délibération n°34/2025 du 28 avril 2025 portant adoption du règlement intérieur de transport scolaire,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide de reconduire les frais de gestion, tels que fixé par le règlement intérieur, à savoir :

- 50 € pour le 1^{er} enfant ;
- 75 € pour 2 enfants et plus € ;
- majoration pour retard d'inscription de 10 € ;
- duplicata de carte pour vol, détérioration ou perte : 10 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/06/2025

Le Secrétaire de Séance

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle



Le Maire,
Pascale DEVALLEE